

PLOEMEUR

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le **16 NOV. 2021**

ID : 056-215601626-20211110-DB20211110-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 10 novembre 2021

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION AMZER NEVEZ - 2021

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN.

Secrétaire de séance : Marianne POULAIN

Présents : 32
Pouvoir : 01
Absent : 00

DIRECTION CULTURE

n°10

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION AMZER NEVEZ - 2021

Rapporteur : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL

Le centre culturel Amzer Nevez œuvre depuis plus de 30 ans en faveur de la promotion et du développement de la culture traditionnelle en Bretagne.

La ville de Ploemeur accompagne le développement de l'activité d'Amzer Nevez par le biais d'une convention d'objectifs signée entre la Direction Régionale de l'Action Culturelle (état), et la région Bretagne et l'association.

La situation sanitaire a retardé le renouvellement de cette convention qui arrivait à échéance fin 2020. Un travail partenarial va s'engager avec les autres partenaires pour la réalisation d'une nouvelle convention pour la période 2022/2025.

Dans cette attente, la ville réitère son soutien au centre culturel Amzer Nevez.

Celui-ci a développé un projet artistique et culturel dont les axes principaux sont :

- Soutien à la création et à la diffusion
 - L'accueil d'artistes en résidences
 - L'organisation de concerts
 - Des actions d'éducation artistique et culturelles
- Soutien au mouvement associatif local
- Activités d'enseignement de la musique, de la danse, de la langue bretonne.

A l'instar des autres années, la ville accorde pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement de 6 000 €.

Par ailleurs, la ville de Ploemeur contribue chaque année à l'activité du lieu par des prêts de matériels et des prestations techniques. Les montants de ces aides indirectes sont évalués à la somme de 15 000,00 € par an pour l'entretien du parc de 13 000,00 m² (tonte, élagage...) et le prêt de matériel scénique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 26 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 28 octobre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le versement de cette subvention.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.
Ronan LOAS,
Maire